

LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES À L'ÉCHELLE LOCALE : FAIRE DU PAYSAGE UN TERRITOIRE

INTRODUCTION

par François **Papy**¹

La première partie de l'intitulé de cette séance ne soulève pas trop de problèmes terminologiques ; il ne me semble cependant pas inutile de préciser que préserver les ressources naturelles ne veut pas dire les conserver en l'état. Il s'agit de maintenir une quantité et une qualité de ressources qui ne compromette pas « la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins », pour reprendre l'expression que **Madame Brundtland** a utilisé pour définir le développement durable dans son célèbre rapport de 1987.

La seconde partie du titre : faire du paysage un territoire, mérite plus amples explications. Le terme de paysage est polysémique ; c'est pour cela qu'il me faut préciser le sens dans lequel il va être pris au cours de cette séance. C'est celui donné à ce terme en écologie du paysage. Il a déjà été défini au cours de la séance du 9 novembre dernier par **Claudine Thenail**. Pour aujourd'hui, nous entendrons par paysage l'ensemble des structures de l'espace qui interfèrent avec la dynamique des écosystèmes terrestres et aquatiques, faite de flux d'énergie, de matière, de gènes, d'êtres vivants... Si l'on veut préserver la viabilité des écosystèmes, maintenir de la biodiversité, des ressources en eau non polluée, contrôler les nuisibles, préserver la fertilité des sols...., il faut reconnaître le paysage, lieu de ces processus écologiques, comme une entité spatiale à gérer, c'est à dire comme un territoire. Voilà défini le thème de cette séance.

Mais pour imaginer comment des activités humaines peuvent modifier des caractéristiques du paysage afin de réguler des processus écologiques, encore faut-il comprendre comment ce paysage est généré ; autrement dit, comment il est lui-même le résultat de nombreuses activités humaines. **Henri Descamps**, lors de sa réception à l'Académie, a fortement souligné combien l'agriculture marquait le paysage, pris au sens que je viens de définir. Mais il est clair que de nombreuses autres activités interfèrent qui s'exercent au sein de nombreux territoires qui s'entrecroisent et s'emboîtent : petits territoires discontinus des exploitations agricoles, territoires continus et emboîtés des différentes collectivités territoriales, territoires d'action des services techniques des administrations, comme le réseau des routes....

C'est pourquoi le premier exposé va présenter comment la modification des activités agricoles sur les territoires d'exploitation transforme les paysages et partant des processus écologiques. En l'occurrence il va s'agir de flux d'eau et de nutriments, mais il aurait tout aussi bien pu s'agir de

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture de France, directeur de recherches à l'Institut national de la recherche agronomique, INRA-SAD, 78850 Thiverval Grignon. Courriel : papy@grignon.inra.fr

biotopes. Le bassin versant apparaît comme l'entité spatiale au sein de laquelle il faut gérer ces flux. L'exemple, traité par **Valérie Viaud** sera pris dans le bocage armoricain.

Le second exposé (préparé à 3, **Alexandre Joannon**, **Anne Mathieu** et **Bénédicte Lapierre**, mais présenté par les deux premiers auteurs) étudie différentes possibilités de réduire de façon significative le ruissellement érosif à l'échelle d'un bassin versant. Pour ce faire les auteurs évaluent les marges de manœuvre que les agriculteurs ont individuellement, mais aussi collectivement. L'exemple est pris dans le pays de Caux, particulièrement sensible aux phénomènes de coulées boueuses.

Les réflexions sur la préservation des ressources naturelles à l'échelle locale font vite apparaître que les enjeux sont collectifs ; il s'agit que rechercher un accord, plus ou moins accepté par l'ensemble des agents concernés, sur des questions aussi importantes que les ressources qu'il s'agit de préserver, les efforts à demander aux uns et aux autres compte tenu de ce qui est possible... Une collaboration entre les différents partenaires concernés apparaît nécessaire pour formuler les problèmes à résoudre et concevoir la mise en œuvre d'une gestion collective de ce que l'on peut appeler des « biens communs ». **Patrick Steyaert**, dans le troisième exposé, montrera comment des dispositifs territoriaux d'apprentissage collectif peuvent constituer les lieux d'une telle construction à partir d'exemples pris dans le marais poitevin.

En fin de compte, l'idée défendue sur l'ensemble de ces 3 exposés est que pour faire d'un paysage un territoire afin d'y préserver un fonctionnement durable des écosystèmes il est pertinent de le constituer en « bien commun ».

Conçus pour être complémentaires ces 3 exposés seront présentés d'affilé. En portant sur l'ensemble des ces exposés la discussion devrait être traversée par cette complémentarité. J'aimerais bien que la discussion arrive à dépasser le cadre des exposés Comment donc reconnaître, soit par le marché, soit par la puissance publique, la valeur de biens communs que représentent les fonctions environnementales de l'agriculture, si étroitement liées à sa fonction productrice première ? Et comment harmoniser les dispositifs de gestion territoriale locale, comme ceux dont il va être question ici, aux niveaux supérieurs de décision ? Ce sont là des questions dont il faudrait débattre.

C'est en comptant sur cette ouverture des débats que j'ai demandé à **Roland Pérez**, membre de la section 10, de bien vouloir conclure la séance. Je le remercie d'avoir accepté de le faire. Il a choisi d'intituler sa conclusion : « gestion des espaces ruraux et du paysage entre marchand et non marchand ».